

**WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 08 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,  
le huit avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20260408\_16**

↳ Commission de délégation de service public - Fixation des conditions de dépôt des listes.

---

**Date de la convocation**

▪ 02 avril 2026

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

Mme DUQUESNE Cécile, M. BOUTLEUX Guy, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. CAILLIER Christophe, Mme FOURNY Micheline, M. DEVIN Serge, Mme COLL Hélène, M. DUBRULLE Marc, Mme BRICHE Noémie, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BAILLARD Sylvie, M. LELEU Bruno, Mme POUBLON Marie-Simone, M. ARBLAY Bertrand, Mme CORDEBAR MERGLEN Pierrette, M. SENEAL Maxime, Mme BERNARD Sabine, M. GHEZAL Mehdi, Mme NOURTIER Fabienne, M. BOISLEUX Arthur, Mme HARDUIN Loëtitia, MM. DESPIERRE Christian, GIRES Jean-Christophe, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, SERGENT Didier, MORBIDELLI Philippe, Mme PROVIN Valérie.

**A été nommé secrétaire de séance**

**M. DEVIN Serge**

**SERVICE FINANCIER**

<p align="center"><b>COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES</b></p>
---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public ;

**Considérant** que cette commission qui est présidée par le Maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Considérant** que le Conseil Municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE** de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;

- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le Maire jusqu'à la veille de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 28 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,  
**Serge DEVIN.**

**#signature#**